

## Commune D'ORVAULT

### DEPARTEMENT

Loire-Atlantique

### ARRONDISSEMENT

NANTES

### CANTON

SAINT-HERBLAIN II

## EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

### CONSEIL MUNICIPAL

16 décembre 2019

L'an deux mil deux mille dix-neuf, le seize décembre, le Conseil municipal de la Commune d'ORVAULT s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du six décembre deux mille dix-neuf, sous la présidence de Joseph PARPAILLON, Maire.

**Etaient présents** : Mme Monique MAISONNEUVE, Mme Catherine HEUZEY, Mme Aliette BERTHELOT, M. Sébastien ARROUËT, Mme Chantal LE MÉNÉLEC, M. Bernard BRÉHERET, Mme Christel GAUTIER, M. Elie BRISSON, M. Gilles BERRÉE, M. Aurélien BRUNETIERE, M. Patrick BRIATTRE, Mme Catherine ADAM, M. André NYAMSI, Mme Christine HERVY, Mme Angélique M'BEMBA, Mme Florence CORMERAIS, M. Gérard PIERRE, M. François-Xavier PRIOU, M. Louis RAMIN, M. Erwan HUCHET, Mme Armelle CHABIRAND, M. Jean-Sébastien GUITTON, Mme Maryse PIVAUT, M. Christophe ANGOMARD, Mme Brigitte RAIMBAULT, M. Lionel AUDION

**Absents ayant donné pouvoir** :

M. Christian ARDOUIN	donne procuration à	Monsieur le Maire
M. Dominique FOLLUT	donne procuration à	M. Aurélien BRUNETIERE
Mme Marie-Françoise BRISAC	donne procuration à	M. Patrick BRIATTRE
Mme Morgane FONTAINE	donne procuration à	M. Sébastien ARROUËT
Mme Nadia HOUDOUX	donne procuration à	Mme Monique MAISONNEUVE
M. Hugo OILLIC	donne procuration à	M. Elie BRISSON
Mme Béatrice DELABRIÈRE	donne procuration à	Mme Chantal LE MÉNÉLEC

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Monsieur Patrick BRIATTRE ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

## APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 30 SEPTEMBRE 2019

### 01. Modification du programme d'actions du PEAN des vallées de l'Erdre, du Gesvres et du Cens

Sur proposition de la commission aménagement urbanisme et environnement et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **CONSIDERE** que le projet d'évolution du PEAN est conforme aux attentes de la ville d'Orvault ;
- **DONNE SON ACCORD** à la modification du programme d'action du PEAN tel que présenté dans le document support daté d'octobre 2019.

## **02. Adhésion au groupement d'achats de gaz et de services associés coordonné par Nantes Métropole**

---

Sur proposition de la commission aménagement urbanisme et environnement et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de groupement de commande pour la partie correspondant à la passation et la signature des marchés de fourniture et d'acheminement de gaz et des services associés,
- **AUTORISE** Nantes Métropole à signer, pour le compte de la Ville d'Orvault, les accords-cadres correspondants,
- **AUTORISE** Nantes Métropole à signer les marchés subséquents issus de l'accord-cadre ayant pour objet la fourniture et l'acheminement de gaz.

## **03. Déclassement véhicules et engins**

---

Sur proposition de la commission aménagement urbanisme et environnement et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le déclassement du matériel ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder à la vente de ces véhicules.

## **04. Convention Territoriale Globale et renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse pour la période 2019 à 2022**

---

Sur proposition de la commission éducation enfance jeunesse famille et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer avec la Caf de Loire Atlantique la Convention Territoriale Globale 2019-2022 et le Contrat Enfance Jeunesse 2019-2022.

## **05. Avenant à la convention spécifique de partenariat avec la CAF qui gère le Multi-accueil « Le Jardin des Lucioles »**

---

Sur proposition de la commission éducation enfance jeunesse famille et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'avenant à intervenir ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à le signer, ainsi que tout autre avenant lié à cette convention.

## **06. Répartition de l'enveloppe d'aide à la formation des jeunes sportifs de moins de 16 ans**

---

Sur proposition de la commission sport et équipements et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, Monsieur Sébastien ARROUET ne prenant pas part au vote :

- **ATTRIBUE** pour l'année 2019, une enveloppe globale de subventions au titre de « l'aide à la formation des jeunes de moins de 16 ans » pour un montant de : 24 745 €. Cette somme sera répartie entre les clubs bénéficiaire.

## **07. Convention relative à l'accès de scolaires au sein d'un équipement aquatique et à l'octroi d'une subvention d'équipement – Nantes et Saint-Herblain - Approbation**

---

Sur proposition de la commission sport et équipements et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les conventions à signer avec les Villes de Nantes et Saint-Herblain, relatives à l'accès de scolaires au sein d'un équipement aquatique et à l'octroi d'une subvention d'équipement ;
- **SOLLICITE** conjointement avec les Villes de Nantes et Saint-Herblain la signature d'une convention avec Nantes Métropole pour formaliser l'attribution du fonds de concours ;
- **AUTORISE** le Maire à signer les conventions et tout document se rapportant à cette affaire.

## **08. Convention triennale relative à la mise à disposition du public du terrain de basket 3x3, avenue de la Jeunesse, propriété de la Caisse d'Épargne Bretagne-Pays de Loire**

---

Sur proposition de la commission sport et équipements et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les termes de la convention triennale avec la Caisse d'Épargne et de Prévoyance Bretagne-Pays de Loire pour la mise à disposition du terrain de basket-ball 3x3, situé 15 avenue de la jeunesse à Orvault.
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention et à prendre toutes les mesures nécessaires à sa mise en œuvre.

## **09. Modification des règlements applicables à la location des salles municipales, à l'Odysée, au théâtre de la Gobinière et au Pigeonnier – Modalités de règlement**

---

Sur proposition de la commission sport et équipements et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **ADOpte** les modifications apportées aux règlements applicables à la location des salles municipales, à l'Odysée, au théâtre de la Gobinière et au Pigeonnier ;
- **APPLIQUE** la modification des présents règlements pour toute réservation faite à compter du 1er janvier 2020.

## **10. Rapport annuel 2019 Egalité femmes – hommes (données 2018)**

---

Sur proposition de la commission ressources et administration, le Conseil municipal :

- **PREND ACTE** du rapport égalité femmes-hommes 2018
- **CONFORTE**, à court terme, des actions autour des dynamiques déjà engagées :
  - Sensibilisation à la culture égalité femmes – hommes
    - Sensibiliser les agents, en lien avec les métiers et les publics, à l'égalité femmes – hommes et à la question des violences faites aux femmes
    - Veiller à la mixité dans les métiers Petite enfance et Restauration au regard de l'enjeu que cela représente en terme éducatif
    - Travailler sur les cours d'école pour permettre une égale appropriation des espaces par les filles et les garçons.
    - Prendre en compte le critère d'égalité dans la politique de subvention aux associations pour promouvoir la parité / décision et encadrement
    - Valoriser les initiatives des acteurs du territoire en la matière
  - Accès à l'éducation et aux loisirs pour tous
    - Travailler une offre sportive (dont stages) plus adaptée aux deux sexes
    - Développer des offres culturelles qui puissent séduire le public masculin sans exclure les femmes (bibliothèque et réalité virtuelle)
  - Prévention des risques de précarisation chez les femmes
    - Conforter la prise en compte des situations d'urgence de garde d'enfants pour une solution d'organisation au cas par cas.
    - Analyser la fréquentation des services sociaux pour mieux identifier les profils et les freins genrés pour le recours aux droits
  - Lutte contre les discriminations et les violences faites aux femmes
    - Programmer régulièrement des temps de réflexion autour de l'égalité femmes – hommes
    - Mobiliser davantage les publics et partenaires sur le temps fort citoyen du 8 mars et en amont/aval
    - Evaluer les freins genrés aux déplacements dans l'espace public, en fonction des âges
- **DISPOSE**, à moyen terme, d'un état des lieux plus fin du territoire pour identifier les écarts et les axes de progrès sur cet enjeu, avec une attention

particulière sur les publics fragiles et le quartier prioritaire de la ville, en vue de définir des orientations et un plan d'actions.

## **11. Approbation du règlement du télétravail**

---

Sur proposition de la commission ressources et administration et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le règlement du télétravail
- **DONNE** tous pouvoirs au maire en qualité d'autorité territoriale pour la mise en œuvre de ce règlement

## **12. Tableau des emplois**

---

Sur proposition de la commission ressources et administration, après en avoir délibéré, et après avis du Comité technique réuni le 18/11/2019, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **ADOpte** la nouvelle présentation du tableau des emplois
- **APPROUVE** la mise à jour du tableau des emplois à la date du 01/01/2020

## **13. Remise de la contre-valeur des titres restaurant perdus ou périmés de l'année 2018**

---

Sur proposition de la commission ressources et administration et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le versement de la contre-valeur des titres restaurant perdus ou périmés de l'année 2018 au Comité des Oeuvres Sociales, pour un montant de 3 213,16 euros ;
- **DIT** que cette somme sera imputée au compte 6574 "Subvention de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé" du budget principal.

## **14. Rapport d'orientations budgétaires 2020**

---

Sur proposition de la commission ressources et administration et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **PREND ACTE** du rapport présenté ;
- **DELIBERE** sur les orientations budgétaires pour 2020.

## **15. Création du budget annexe « Vente d'énergie »**

---

Sur proposition de la commission ressources et administration et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la création d'un budget annexe dénommé « Vente d'énergie » selon le plan comptable M4 à compter de l'exercice 2020 ;
- **DIT** que ce service sera exploité en régie dotée de la seule autonomie financière ;

- **DEMANDE** le bénéfice de la franchise en base prévue par l'article 293 B du Code général des impôts ;
- **APPROUVE** les durées d'amortissement ci-dessous :
  - Panneaux photovoltaïques : 20 ans
  - Onduleurs : 8 ans
- **AUTORISE** le Maire à réaliser les formalités juridiques et fiscales inhérentes à la création de ce budget annexe.

## **16. Rectificatif - Abattement - Taxe foncière sur les propriétés bâties – Bail réel solidaire**

---

Sur proposition de la commission ressources et administration et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **RECTIFIE** la délibération du 30 septembre 2019 relative à l'abattement « BRS » comme suit :
  - **APPROUVE** l'abattement de 30 % sur la base d'imposition de la taxe foncière sur les propriétés bâties des logements faisant l'objet d'un bail réel solidaire conclu dans les conditions prévues aux articles L. 255-2 à L. 255-19 du code de la construction et de l'habitation ;
  - **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

## **17. Admissions en non-valeur et créances éteintes**

---

Sur proposition de la commission ressources et administration et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

- **ADMET** en non-valeur et en créances éteintes les recettes impayées référencées ci-dessus, pour un montant total de 5 649,24 €.

## **18. Schéma de coopération et de mutualisation de la Métropole nantaise – Convention particulière 2 « Gestion documentaire et archives » – Avenant n°1**

---

Sur proposition de la commission ressources et administration et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'avenant ci-joint visant à permettre :
  - Aux communes de :
    - Basse-Goulaine,
    - Brains,
    - Carquefou,
    - Saint-Léger-les-Vignes,
    - Sainte-Luce-sur-Loire,
    - Saint-Sébastien-sur-Loire,
    - et Sautron,
  - D'adhérer au service commun chargé de la gestion documentaire et des archives créé entre la Métropole et ses communes membres,

- De faciliter l'accès au niveau 3 « Gestion des arriérés »
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

## **19. Ouverture des commerces le dimanche en 2020 - Avis du Conseil Municipal**

---

Sur proposition de la commission ressources et administration et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **EMET** un avis favorable à l'ouverture des commerces d'ORVAULT en 2020 selon les modalités énoncées dans l'exposé des motifs :
  - Sous réserve expresse du respect de l'accord territorial signé en 2018 par les partenaires sociaux pour les ouvertures dominicales en 2019,
  - Après avis des organisations d'employeurs et de salariés.
- **AUTORISE** M. le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

## **20. Convention de partenariat avec l'École des Parents et des Educateurs de Loire-Atlantique**

---

Sur proposition de la commission cohésion sociale et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat entre la Ville et l'association l'École des Parents et des Educateurs de Loire Atlantique pour l'année 2020.

## **21. Convention de financement de l'accès au droit (Maison de la justice et du droit et point d'accès au droit)**

---

Sur proposition de la commission cohésion sociale et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APROUVE** les termes de la convention de financement de l'accès au droit entre Nantes Métropole et la Ville, fixant notamment le montant annuel de contribution de la commune.
- **AUTORISE** le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et notamment à signer la convention.

## **22. Démarche territoriale de résorption des campements illicites et intégration des migrants d'Europe de l'est – Partenariat financier entre la ville d'Orvault et Nantes métropole – Convention cadre de coopération et avenant 2019 à la convention existante**

---

Sur proposition de la commission cohésion sociale et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 33 voix POUR et 1 ABSTENTION de Monsieur Louis RAMIN:

- **APPROUVE** la convention cadre initiale de coopération et approuve l'adhésion de la ville d'Orvault à compter de l'année 2019.
- **APPROUVE** l'avenant n°1 à la convention de coopération avec Nantes Métropole au titre de l'année 2019 et en conséquence :
  - **APPROUVE**, en application du principe de participation financière des communes à la Maîtrise d'œuvre Urbaine et Sociale à hauteur de 15 % du montant du marché public, au prorata du poids démographique de chacune acté dans la convention de coopération, une participation financière de 1 172 € pour la ville d'Orvault en 2019.
  - **APPROUVE**, en application du principe de participation financière des communes non dotées de terrains d'insertion temporaires à hauteur de 25 % du forfait annuel défini ci-dessus et acté dans la convention de coopération, une participation financière de 2 690 € pour la ville d'Orvault en 2019.
- **RAPPELE** l'existence d'un lieu de stationnement toléré sur le site de la Jalière et de solliciter en conséquence sa reconnaissance comme terrain d'insertion temporaire à partir de l'année 2020.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention cadre et l'avenant 2019 susvisés et à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

### **23. Convention de prestation avec le bailleur social Aiguillon construction concernant l'animation d'une résidence seniors**

---

Sur proposition de la commission cohésion sociale et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **ADOpte** la convention portant sur la mise à disposition d'un animateur de vie sociale et des dépenses de fonctionnement liée à son activité.

### **24. Subvention au profit du collectif plaisance pour l'achat d'un logiciel dédié à la gestion de la bibliothèque associative Georges Sand**

---

Sur proposition de la commission cohésion sociale et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **ATTRIBUE** une subvention de 7 000 € au profit du Collectif Plaisance pour l'achat d'un logiciel de gestion de la bibliothèque associative George- Sand en remplacement du logiciel existant, y compris les prestations périphériques.

### **25. Actualisation de la grille des quotients familiaux**

---

Sur proposition de la commission cohésion sociale et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **ADOpte** la grille des quotients familiaux ci-dessus pour la période du 1<sup>er</sup> février 2020 au 31 janvier 2021.



## **26. Projet global de Plaisance, concertation - Avis citoyen (information)**

---

Sur proposition des commissions Cohésion Sociale et Aménagement Urbanisme et Environnement, le Conseil municipal :

- **PREND ACTE** de la démarche et du support "avis citoyen".

## **27. Coopération décentralisée : information sur les missions d'évaluation au Bénin (Sô-Ava, Tori Bossito) et en Guinée (Kindia)**

---

Information

## **28. Informations au Conseil Municipal sur les décisions prises par le Maire dans le cadre de ses compétences qui lui ont été déléguées par la Conseil municipal**

---

Sur proposition de Monsieur le Maire propose, le Conseil municipal :

- **PREND ACTE** des informations au Conseil municipal sur les décisions prises par le Maire dans le cadre de ses compétences qui lui ont été déléguées par le Conseil municipal

-----  
La séance est levée  
-----

Affiché du : 17 décembre 2019  
Jusqu'au : 17 février 2020

Orvault, le 17 décembre 2019

**Pour le Maire  
Le Directeur général**

  
**Jean-François MAISONNEUVE**